

Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

Crédit à la consommation : Les cartes de crédit du commerce.

- 1** Généralités sur les cartes de crédit.
- 2** Offre préalable.
- 3** Fonctionnement d'une carte de crédit.
- 4** Renouvellement et résiliation.
- 5** Questions / Réponses.

1 - Généralités sur les cartes de crédit.

Ces **cartes de crédit** servent à payer dans les magasins affiliés à celles-ci. Un dossier est constitué sur le lieu de vente comprenant un formulaire et les coordonnées bancaires (en cas de prélèvement). L'organisme de crédit donnera ou non son acceptation après réception du dossier.

Les **cartes de crédit** du commerce sont distribuées par les grands magasins, les chaînes d'hypermarchés et les sociétés de vente par correspondance. Elles doivent porter la mention "**carte de crédit**" en caractères lisibles au dos de la carte et restent la propriété de l'établissement émetteur. L'emprunteur sera tenu de la restituer si celui l'exige.

2 - Cartes de crédit et offre préalable.

L'offre préalable est obligatoire et doit contenir :

- la nature du crédit (classique ou renouvelable) ;
- le taux d'intérêt utilisé (variable ou fixe) ;
- le montant maximal du crédit accordé.

Note : L'emprunteur a 15 jours pour répondre à cette offre et 7 jours pour se rétracter après la signature du contrat de crédit (en utilisant le bordereau prévu à cet effet par recommandé avec accusé de réception à l'organisme de crédit).

3 - Fonctionnement des cartes de crédit.

Caractéristiques d'une carte de crédit.

Une carte de crédit du commerce a :

- un montant maximum défini à l'avance sur le contrat qui ne doit pas être dépassé ;
- des intérêts et des échéances fixés dans le contrat initial ;
- un paiement différé ou immédiat.

> La carte dispose des fonds prévus au contrat qui peuvent être utilisés en une ou plusieurs fois pour vos achats dans les magasins affiliés. Toute utilisation de ces fonds entraîne un remboursement incluant des intérêts. La somme d'argent disponible peut également se reconstituer au fur et à mesure des remboursements.

> Vos achats seront résumés sur le relevé qui doit vous être envoyé chaque mois. Dès lors, vous avez quelques jours pour choisir entre payer la facture dans son intégralité ou seulement une partie. Néanmoins, vous pouvez rembourser de manière anticipée, tout ou une partie de la dette, sans justification ni indemnités.

Remboursements.

Les remboursements s'effectueront :

- mensuellement (capital + intérêts) pour un crédit classique ;
- selon la fréquence et le montant choisis (capital + intérêts dus sur le mois précédent) pour un crédit renouvelable.

Perte ou vol.

En cas de perte ou de vol de la **carte de crédit**, vous êtes tenu de faire opposition en le signalant à l'établissement gestionnaire.

Attention : Il est important de bien lire le contrat pour que vous puissiez mesurer l'étendue de vos responsabilités en cas de perte ou de vol.

4 - Renouvellement et résiliation d'une carte de crédit.

La durée du contrat est généralement d'un an renouvelable. Pour mettre fin à celui-ci une lettre recommandée avec accusé de réception doit être envoyée 3 mois avant la date d'échéance annuelle. Les sommes dues devront être remboursées. L'établissement prêteur a la possibilité de résilier le contrat, selon les termes prévus dans celui-ci.

5 - Des questions sur une offre de carte de crédit

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinancelImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.